DOLCI ARCHITECTES

Centre Saint-Roch - Rue des Pêcheurs 8
CH - 1400 Yverdon-les-Bains
Tél: +41 (0)24 424 14 14
info@dolci-architectes.ch
www.dolci-architectes.ch

110788

Commune de L'Abergement

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Canton de Vaud, District du Jura-Nord vaudois

Village et hameaux

Plan n° : 1/2

N° d'affaire :	100	Dessiné par :	PAHV	Échelle :	1:2 000
Responsable :	PAHV	Dessiné le :	07.02.2020	Format :	1'093 x 712
				Imprimé le :	07.09.2020

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du : 10.02.2020
La Syndique : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique
du : 19.02.2020
au : 19.03.2020
La Syndique : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général
dans sa séance du : 31.08.2020
La Présidente : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent
Lausanne, le : 2 JUIN 2021
La Cheffe du département :

Entré en vigueur le : 2 JUIN 2021

Légendes :

Limite du plan d'affectation communal

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT (CEN)
- Zone pour petites entités urbanisées 18 LAT (HAM)
- Aire des constructions
- Aire de prolongement des constructions
- Aire de transition paysagère
- Aire d'accès et stationnement
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT (HTF)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT – A (PUB A)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT – B (PUB B)
- Zone d'activités économiques 15 LAT (ACA)
- Zone de verdure 15 LAT (VER)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
- Aire forestière 18 LAT (FOR)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Lisière légale
- Bâtiment non cadastré
- Inventaire des voies historiques de la Suisse
- Région archéologique
- Parcelle non bâtie (Art. 52 LATC)

Bâtiments et objets selon recensement architectural du canton de Vaud

- Monument d'intérêt régional (note 2)
- Objet d'intérêt local (note 3)
- Objet bien intégré (note 4)

Zones de protection des eaux

- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3

NORMES DIMENSIONNELLES DE LA ZONE POUR PETITES ENTITÉS URBANISÉES 18 LAT

Dénomination du bâtiment	Surface de plancher déterminante (en m2)	Nombre de logements autorisés
1	200	3
2	1'800	8
3	1'000	6
4	1'000	6
5	200	2
6	150	2
7	600	4
8	500	4

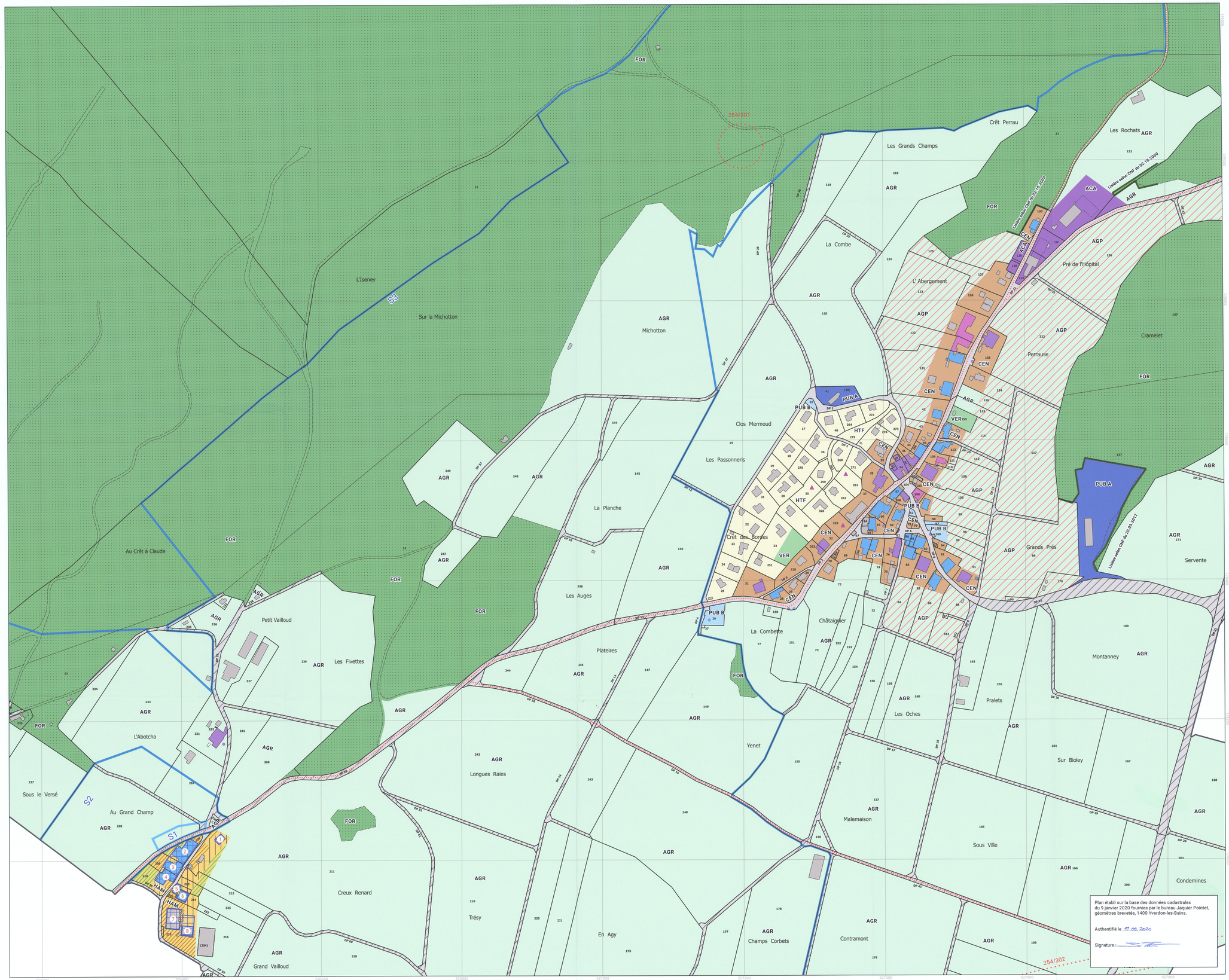

Plan établi sur la base des données cadastrales du 9 janvier 2020 fournies par le bureau Jaquier Pointet, géomètres brevetés, 1400 Yverdon-les-Bains.

Authentifié le 11.09.2020

Signature :